



ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Mémoire présenté au Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat à la jeunesse

Dans le cadre de la consultation sur la Politique québécoise de la jeunesse

Octobre 2015



Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire	3
Présentation du Fonds étudiant I	3
Présentation du Fonds étudiant II	4
2. Préambule	5
3. Historique.....	5
4. Conseil d'administration	6
5. Objectifs et mission.....	7
6. Fonctionnement et gestion des opérations des Fonds étudiant.....	9
7. Nos réalisations.....	9
Les rendements sur le capital : Fonds I.....	10
Le nombre d'emplois créés : Fonds I	10
Les rendements sur le capital : Fonds II.....	12
Le nombre d'emplois créés : Fonds II	12
Le nombre d'adolescents sensibilisés à l'entrepreneuriat collectif dans les régions : Fonds II	14
Une juste répartition de la contribution financière dans les régions : Fonds I et II	15
8. Le volet éducatif obligatoire des Fonds étudiant I et II	16
9. Réponses à des besoins	17
10. Efficience.....	19
11. Impacts et résultats.....	19
12. Conclusion.....	20

1. Sommaire

Présentation du Fonds étudiant I

- Protocole signé entre le gouvernement du Québec, la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ en 1998 et renouvelé en 2008 pour 10 ans
- Capitalisé par un prêt sans intérêt de 8,75 M \$ du gouvernement du Québec et un prêt similaire conjoint du Fonds de solidarité FTQ
- Seuls les revenus de placement servent à financer des emplois étudiants intégrant un volet éducatif
- Le conseil d'administration est composé de 9 personnes nommées par les 3 signataires au protocole
- Les placements ont généré des revenus de 1 M \$ en moyenne par année
- Les secteurs d'emplois admissibles sont :
 - Petites entreprises
 - Coopératives
 - Organismes à but non lucratif de l'économie sociale et de l'action communautaire
 - Organisations syndicales
- Les projets d'embauche sont sélectionnés par des comités sectoriels indépendants
- La gestion du Fonds est assurée par une seule personne qui gère aussi le Fonds II, dont la description suit.
- Tous les services nécessaires au bon fonctionnement tels que : gestion informatique, comptabilité, services juridique, formation économique et soutien administratif sont offerts gracieusement par le Fonds de solidarité FTQ

Réalisations depuis 1999

Plus de 4 500 emplois d'été créés

Moyenne annuelle de 277 emplois

Revenus de placement de près de 15 M \$

Moyenne annuelle de 915 000 \$

Partenaires

- La Coop fédérée
- Le Chantier de l'économie sociale
- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre, de l'économie sociale et de l'action communautaire
- Les Fonds locaux de solidarité FTQ
- Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Présentation du Fonds étudiant II

- Mis sur pied en 2000 sous le même modèle que le Fonds étudiant I et renouvelé en 2010 pour 10 ans
- Capitalisé par un prêt sans intérêt de 8,75 M \$ du gouvernement du Québec et un prêt similaire conjoint du Fonds de solidarité FTQ
- Les revenus de placement ont généré des revenus de 1 M \$ en moyenne par année, dont 100 000 \$ sont entièrement consacrés à la formation des animateurs
- Le conseil d'administration est composé des membres du conseil d'administration du Fonds I auxquelles s'ajoutent 2 personnes toutes désignées par les 3 partenaires.
- Seuls les revenus de placement servent à financer l'emploi d'un animateur de coopératives jeunesse de services (CJS)*

* Une CJS est un groupe d'environ 12 adolescents âgés 11 à 17 ans, encadrés par deux animateurs, qui mettent sur pied leur coopérative et qui vendent leurs services à la communauté.

Réalisations depuis 2001

Le concept CJS qui existe depuis plus de 25 ans, a été développé par le Réseau de la coopération du travail du Québec dont le mandat CJS a été dévolu à La Fabrique entrepreneuriale en 2015.

Financement de près de 2 000 emplois d'animateurs de CJS partout au Québec Moyenne annuelle de 141 CJS

Revenus de placement de près de 12 M \$ Moyenne annuelle de 900 000 \$

Plus de 22 000 jeunes ont été initiés à l'entrepreneuriat en créant leur propre coopérative. Moyenne annuelle de 1 577

Intervenants aux projets

- La Fabrique entrepreneuriale, coordonnateur et responsable de la formation
- Réseau de la coopération du travail du Québec, idéateur
- Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité est mandaté par le gouvernement pour soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse, notamment, le programme CJS, grâce à un Réseau de 21 agents dans toutes les régions du Québec
- 11 organismes régionaux de développement (ORD) accompagnent les comités locaux dans la mise sur pied et de le développement de ce projet hautement éducatif
- Les comités locaux composés de plus de 700 organismes du milieu dont le rôle est d'encadrer l'implantation des CJS dans les régions

Ainsi, le présent mémoire vise à mettre en lumière les réalisations des deux Fonds étudiant qui contribueront ainsi à en assurer la pérennité.

2. Préambule

Dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une démarche visant à se doter d'une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse ayant pour but de proposer des orientations et des axes d'intervention qui toucheront les jeunes de 15 à 29 ans, au cours de la prochaine décennie.

Dans son document de consultation, le gouvernement du Québec propose quatre axes d'intervention qui visent à orienter son action afin que les jeunes puissent atteindre l'autonomie personnelle, professionnelle et citoyenne. Compte tenu de la mission des Fonds étudiant, le présent mémoire interpelle les axes trois et quatre identifiés dans le document de consultation qui s'adressent à la vie économique (employabilité des jeunes) et à la promotion d'une citoyenneté à part entière.

Le Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ) ainsi que le Fonds étudiant solidarité travail du Québec II (FESTQ II), étant actifs dans le développement de nos jeunes, souhaitent, dans le cadre de cette consultation, présenter leurs réalisations depuis leurs créations en 1998 et 2000 afin de s'inscrire dans cette réflexion de par leur formule gagnante et inspirer des nouvelles mesures dans le cadre de la Politique québécoise de la jeunesse pour la prochaine décennie.

Fort de son expérience qui mérite d'être mieux connue, les Fonds étudiant désirent vous présenter les conditions du succès. En effet, le concept développé par les partenaires-fondateurs a permis de répondre à des besoins concrets de création d'emplois d'été chez les jeunes et de sensibilisation à la vie économique et démocratique par des projets qui promeuvent l'entrepreneuriat tout en étant solidement enracinés dans chacune des régions du Québec.

Nous remercions le Secrétariat à la jeunesse du Québec de nous permettre de contribuer à l'élaboration de cette nouvelle politique.

3. Historique

Le Fonds étudiant a été mis sur pied suite au discours du budget du gouvernement du Québec du 31 mars 1998. Le protocole a été signé le 7 juillet 1998 pour une période de dix ans et renouvelé le 15 juillet 2008 également pour une nouvelle période de dix ans.

Quant à lui, le Fonds étudiant II a été créé suite au discours du budget du gouvernement du Québec du 14 mars 2000. Le protocole a été signé le 30 mars 2000 pour une période de dix ans et renouvelé le 2 décembre 2010 pour une nouvelle période de dix ans.

Ces protocoles concrétisaient le partenariat entre la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec et ont pour buts :

- de financer des emplois d'été pour les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire;
- d'intégrer un volet éducatif dans la réalisation des emplois d'été;
- d'inciter les employeurs à créer des emplois d'été et ce, dans chacune des régions du Québec;
- de responsabiliser les étudiants quant à leurs emplois d'été;
- d'encourager les étudiants à terminer leurs études.

Ainsi les parties signataires au protocole d'entente se sont dotées d'un capital de vingt millions de dollars¹ dans chacun des Fonds étudiant et les revenus annuels ont permis depuis de rembourser les salaires des étudiants qui sont embauchés dans le cadre de ces deux mesures.

4. Conseil d'administration

Le Fonds étudiant est une personne morale sans but lucratif constituée et régie par la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38). Un conseil d'administration composé de neuf personnes désignées comme suit :

- Trois membres désignés par la FTQ²
- Deux membres désignés par le gouvernement du Québec³
- Quatre autres membres désignés conjointement par le Québec et le Fonds de solidarité FTQ, dont l'un d'entre eux doit être un étudiant⁴.

Le Fonds étudiant II est une personne morale sans but lucratif constituée et régie par la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38). Un conseil d'administration composé de onze personnes dont neuf de ces membres sont les neuf membres du conseil d'administration du Fonds étudiant I, alors que les deux autres membres sont désignés conjointement par le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ.

¹ En 2013, les parties ont conclu une entente à l'effet de soustraire cinq millions du capital de quarante millions de dollars pour le prêter à la *Fondation du maire de Montréal : le Montréal inc. de demain*.

Qui sont les membres des conseils d'administration

Daniel Boyer ²	Président du conseil d'administration Président de la FTQ	Fonds I et II
Serge Cadieux ²	Secrétaire-trésorier Secrétaire général de la FTQ	Fonds I et II
Michel Jean ³	Vice-président Directeur, direction du développement des coopératives Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Fonds I et II
Denis Leclerc ²	Président-directeur général Premier vice-président à l'Actionariat du Fonds de solidarité FTQ	Fonds I et II
Nancy Neamtan ⁴	Membre Conseillère stratégique, Chantier de l'économie sociale	Fonds I et II
Mario Leclerc ⁴	Membre Chef des ressources humaines, La Coop Fédérée	Fonds I et II
Gaston Bédard ³	Membre Président-directeur général, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	Fonds I et II
Jérémy Boulanger-Bonnely ⁴	Membre Étudiant au Barreau	Fonds I et II
Maxime Lavoie ⁴	Membre Directeur, Caisse Desjardins	Fonds I et II
Véronique Frigon ⁴	Membre Contrôleuse financier, Colacem Canada	Fonds II
Jean Perron ⁴	Membre Président-directeur général, Centre de placement et de formation des cadres du Québec	Fonds II

La gestion des avoirs des Fonds étudiant est assurée par le service des placements du Fonds de solidarité FTQ, selon une politique qui a été approuvée par les membres des conseils d'administration, soit 70 % en obligations (titres à revenus fixes) et 30 % en actions canadiennes, américaines et étrangères.

5. Objectifs et mission

Le programme Fonds étudiant vise la création d'emplois d'été destinés aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire dans les secteurs d'emplois suivants :

- les organisations syndicales affiliées à la FTQ, la CSQ, la FIQ, l'UPA et les associations étudiantes;
- les organismes à but non lucratif du secteur communautaire et de l'économie sociale

- les coopératives;
- les petites entreprises ayant moins de dix ans d'existence et un chiffre d'affaires annuel inférieur à deux millions de dollars.

Les employeurs qui souhaitent participer au programme doivent présenter un projet d'embauche à l'attention du comité de sélection de son secteur d'emploi. Seuls les projets présentant des emplois à temps plein et formateurs pour l'avenir des étudiants sont retenus. Compte tenu du grand nombre de projets et des limites de l'enveloppe budgétaire, les comités de sélection s'assurent d'une rotation entre les employeurs. De plus, un étudiant n'aura droit qu'à une seule participation au cours de sa vie étudiante.

La contribution financière est égale à 90 % du salaire brut, excluant les avantages sociaux, selon l'échelle salariale approuvée par le conseil d'administration pour chaque niveau d'études.

Quant à lui, le Fonds étudiant II vise des emplois dans des coopératives jeunesse de services et la contribution financière est égale à 100 %, excluant les avantages sociaux. L'échelle salariale est approuvée par le conseil d'administration et est la même que celle du Fonds étudiant I, sauf en ce qui a trait à la durée, soit 12 semaines pour les niveaux d'études, collégial et universitaire.

Dans ce cas, le Fonds étudiant II est le principal bailleur de fonds du concept CJS au Québec et contribue à soutenir la coordination et la formation des animateurs offertes maintenant par **LA FABRIQUE ENTREPRENEURIALE** à la suite du Réseau de la coopération du travail du Québec qui a initié le projet, il y a 25 ans. L'activité CJS est hautement éducative, car elle initie les adolescents du niveau secondaire au processus de mise sur pied et de gestion d'une entreprise collective, soit une coopérative jeunesse de services. Grâce à cette mesure, les adolescents acquièrent une expérience d'entrepreneuriat unique, ancrée dans leur milieu et utile à la communauté.

Structure de fonctionnement du projet CJS

Trois niveaux de fonctionnement sont interpellés pour la réalisation d'un projet CJS. Le comité local, composé de 6 à 8 personnes, agit directement dans la communauté. L'organisme de développement régional (ORD) intervient sur un territoire précis et supporte les comités locaux grâce à un agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse. La coordination des projets CJS sur le plan national et la formation des animateurs sont assurés par la **FABRIQUE ENTREPRENEURIALE**, qui a pris la relève du Réseau de la coopération du travail du Québec. Différentes ententes de coopération lient les différents niveaux d'un projet CJS.

Le comité local composé de représentants du milieu agit donc comme employeur et son rôle est de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite du projet, recruter les animateurs et identifier un organisme fiduciaire responsable de la gestion financière du projet.

Qu'est-ce qu'une CJS

Une CJS regroupe entre 8 et 15 adolescents de 11 à 17 ans qui démarrent et opèrent durant l'été une entreprise sous la forme d'une coopérative sans statut légal. Ils offrent, contre rémunération, divers services à la communauté tels que la tonte de gazon, des travaux de peintures, diverses réparations, gardiennage, etc. Ils doivent assumer toutes les tâches inhérentes à la gestion d'une entreprise, soit marketing, comptabilité, production, gestion de personnel, etc.

6. Fonctionnement et gestion des opérations des Fonds étudiant

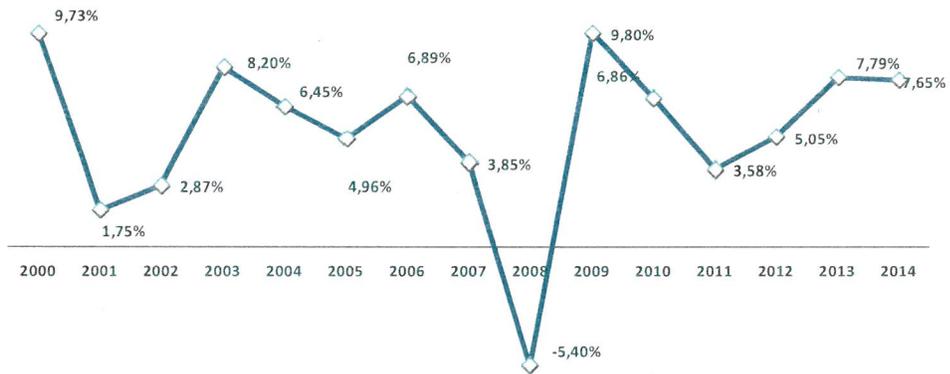
Les effectifs des Fonds étudiant sont composés d'une seule personne exerçant une fonction à temps plein. Tous les services financiers, juridiques et développement des technologies de l'information sont offerts gracieusement par le Fonds de solidarité FTQ. Cette importante contribution du Fonds de solidarité FTQ est évaluée à 30 000 \$ par année.

7. Nos réalisations

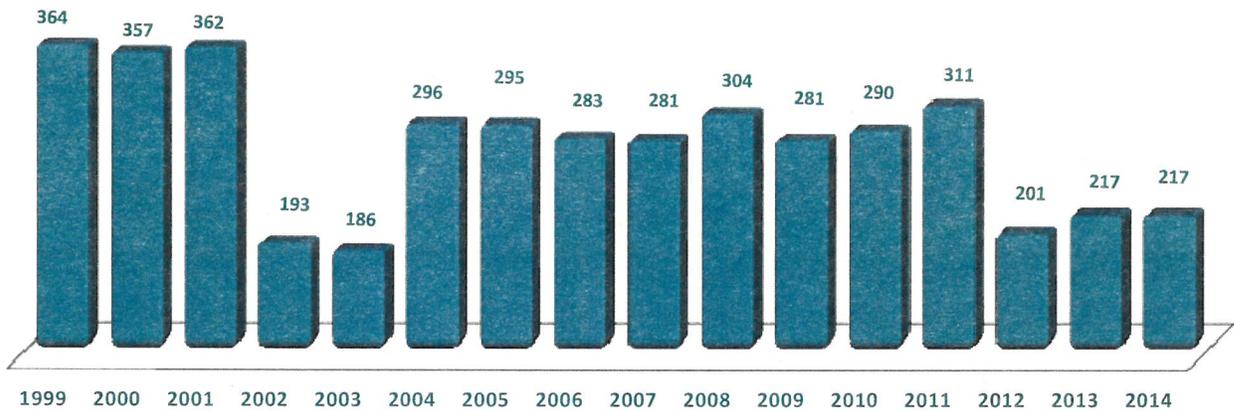
Au cours des cinq dernières années, la performance moyenne annuelle des revenus de placements pour les deux Fonds étudiant a été de 6,5 %. Tout en ayant comme objectif de protéger le capital de base, la moyenne des revenus annuels a été de 1 840 000 \$, ce qui nous a permis pour l'ensemble des deux fonds de créer 400 emplois d'été par année ainsi que 1 600 emplois indirects. Ces chiffres sont illustrés en détails dans les prochaines pages à l'aide de graphiques.

De 1999 à 2014, le Fonds étudiant I a remis 14 700 000 \$ en remboursement de salaires aux employeurs qui se sont qualifiés pour participer à son programme, ce qui a permis de créer 4 438 emplois d'été pour des jeunes de niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Les rendements sur le capital : Fonds I



Le nombre d'emplois créés : Fonds I



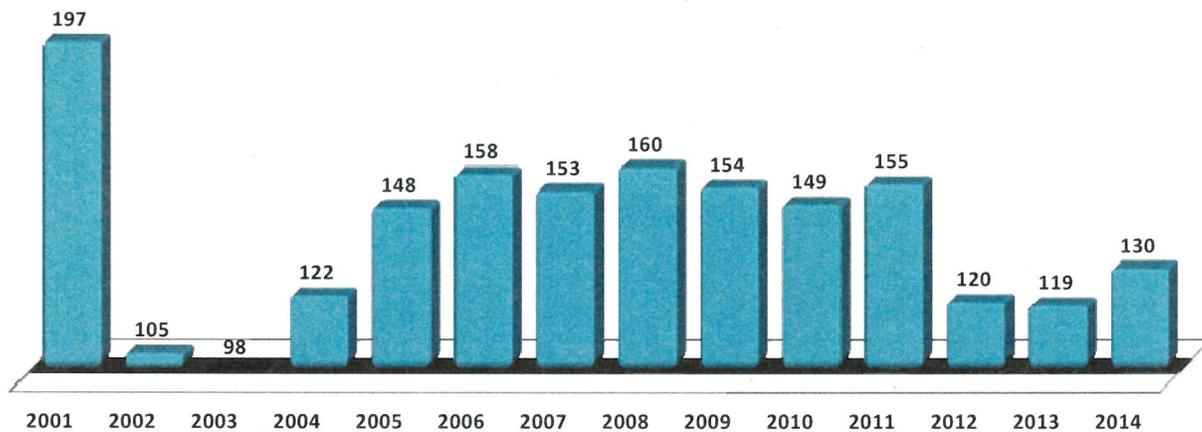
Impact de l'action du Fonds étudiant I depuis 1999		
Année	Montant total des remboursements de salaires	Nombre d'emplois créés
2014	899 654 \$	217
2013	880 746 \$	217
2012	779 703 \$	201
2011	1 157 173 \$	311
2010	1 085 113 \$	290
2009	1 059 385 \$	281
2008	1 148 919 \$	304
2007	908 534 \$	281
2006	893 262 \$	283
2005	856 191 \$	295
2004	845 953 \$	296
2003	529 514 \$	186
2002	548 643 \$	193
2001	1 042 779 \$	362
2000	994 831 \$	357
1999	1 027 622 \$	364
Total	14 658 022 \$	4 438
Moyenne	916 126 \$	277

De 2001 à 2014, le Fonds étudiant II a remis 11 100 000 \$ aux comités locaux qui se sont qualifiés pour mettre sur pied une coopérative jeunesse de services (CJS), en vue de rembourser les salaires d'un animateur par CJS, soit 1 964 emplois d'animateurs qui, à leur tour, ont contribué à soutenir l'activité de 22 114 adolescents de niveau secondaire. Il est à noter que lorsque le comité local décide d'embaucher deux animateurs, ce dernier doit trouver le financement nécessaire pour la rémunération du second animateur, notamment par des commandites issues du milieu.

Les rendements sur le capital : Fonds II



Le nombre d'emplois créés : Fonds II



Impact de l'action du Fonds étudiant II depuis 2001

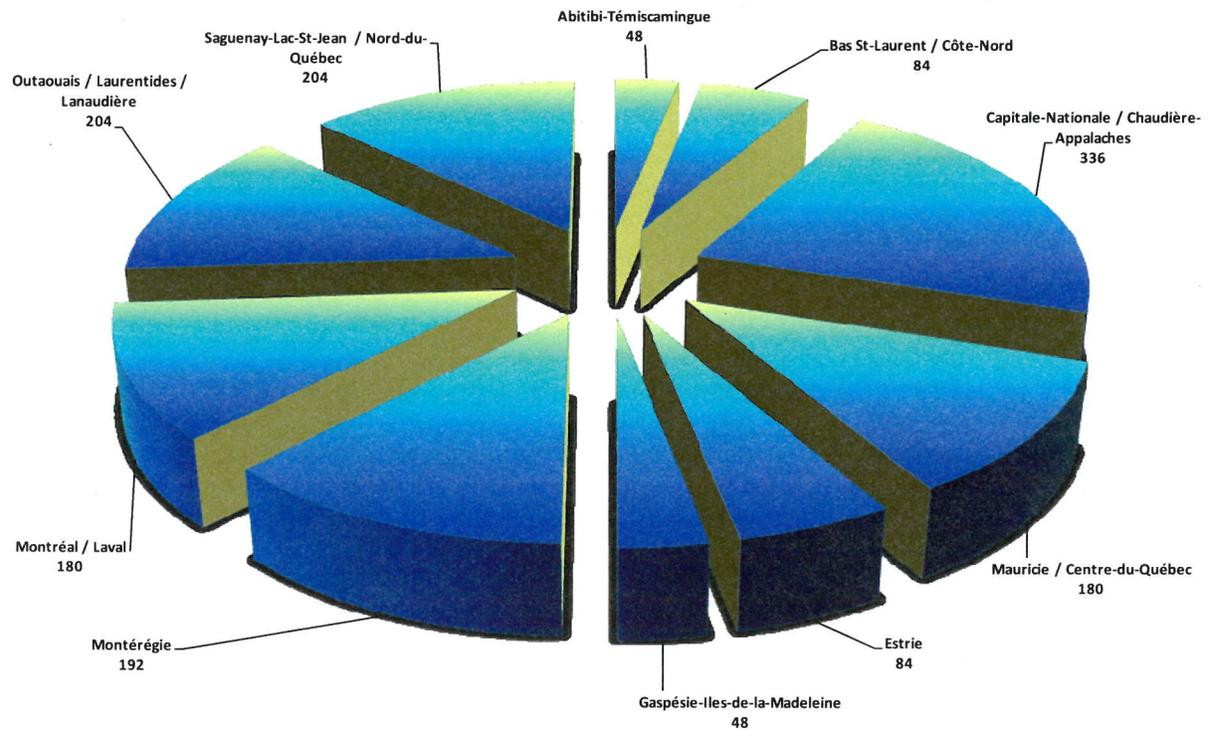
Année	Nombre d'emplois d'animateurs financés	Remboursement des salaires des animateurs	Nombre d'emplois indirects créés *
2014	130	830 414 \$	1 608
2013	119	769 467 \$	1 428
2012	120	779 048 \$	1 440
2011	151	1 044 791 \$	1 737
2010	149	983 654 \$	1 771
2009	154	985 842 \$	1 798
2008	160	1 027 232 \$	1 790
2007	153	776 112 \$	1 722
2006	158	807 257 \$	1 815
2005	148	698 823 \$	1 680
2004	122	576 594 \$	1 425
2003	98	456 485 \$	1 400
2002	105	500 899 \$	1 300
2001	197	828 480 \$	1 200
Total	1964	11 065 098 \$	22 114
Moyenne	141	787 283 \$	1 577
* coopérants			

Bien que les rendements et les revenus de capital soient semblables dans les deux fonds, on note que les résultats en termes de création d'emplois étudiant sont différents. Cette différence s'explique notamment par la nature spécifique du projet CJS dans lequel un investissement en formation est impératif. En effet, les animateurs doivent acquérir des compétences en entrepreneuriat, en gestion de groupe et en animation. Cet investissement annuel se chiffre à 100 000 \$. De plus, le nombre de semaines admissibles est plus élevé (douze) et les étudiants doivent être de niveau collégial et/ou universitaire.

Au cours des années, les comités de sélection et les membres des conseils d'administration ont maintenu une constante préoccupation à l'effet que la répartition des emplois tienne compte de l'équité à travers les régions du Québec. Les graphiques suivants illustrent d'une part les adolescents sensibilisés à l'entrepreneuriat collectif grâce à l'apport du Fonds étudiant II et d'autre part la contribution financière totale des deux fonds répartie dans les régions du Québec.

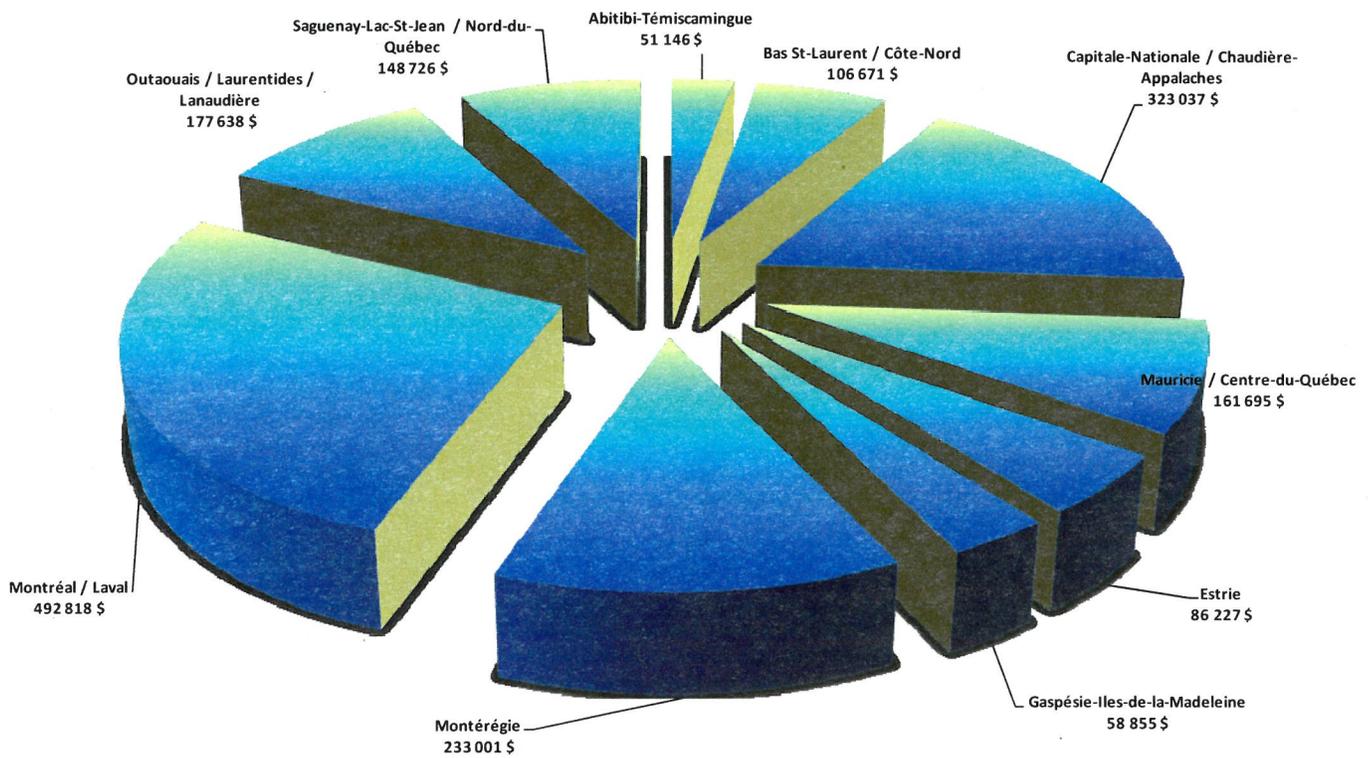
Le nombre d'adolescents sensibilisés à l'entrepreneuriat collectif dans les régions : Fonds II

- Une moyenne annuelle de 1 600



Une juste répartition de la contribution financière dans les régions : Fonds I et II

- Une moyenne annuelle de 1 840 000 \$



8. Le volet éducatif obligatoire des Fonds étudiant I et II

Les emplois d'été offerts dans le cadre des programmes Fonds étudiant I et II comportent un volet éducatif obligatoire. Ces séances de formation d'une durée de deux jours sont animées par LA FONDATION DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ qui assume tous les coûts inhérents à la réalisation de cette importante activité, incluant les frais de déplacement, les repas et l'hébergement, si la distance le justifie.

Le contenu de ce programme est approuvé par les conseils d'administration et il vise à :

- Accroître la compréhension qu'ont les jeunes des nouvelles réalités socioéconomiques;
- Les encourager à terminer leurs études;
- Les sensibiliser à leur futur rôle de partenaires dans le développement de notre société;
- Les faire contribuer au développement de la solidarité dans notre société.

C'est en explorant différents thèmes tels que les grandes caractéristiques du monde du travail, les droits et les obligations des travailleurs québécois, les mouvements sociaux (communautaire, coopératif et syndical) que les étudiants sont amenés à réfléchir sur leur rôle futur de citoyen.

1. Le monde du travail

- D'hier à aujourd'hui
- La mondialisation pour qui ?
- Deux caractéristiques du marché de l'emploi au Québec

2. Les droits et obligations des travailleurs

- L'analyse du relevé de paie
- Les lois et chartes pour tous
- La syndicalisation
- Des obligations : l'assurance-emploi, l'impôt, le régime des rentes du Québec et le régime québécois d'assurance-parentale

3. Les mouvements sociaux

- Communautaire
- Coopératif
- Syndical

4. Une citoyenneté à part entière

9. Réponses à des besoins

La mission des Fonds étudiant depuis 1999 et 2001 s'inscrit dans la stratégie gouvernementale pour aider les jeunes québécois à parfaire leur éducation, à occuper un emploi qui leur convienne et à participer à la vie de leur communauté. Tout au long des 17 dernières années, les Fonds étudiant ont aidé des milliers de jeunes à atteindre une autonomie sociale et professionnelle. Tel qu'indiqué dans notre préambule, les réalisations des Fonds étudiant s'inscrivent résolument d'une part :

- Dans le troisième axe qui concerne la vie économique, l'employabilité, les conditions de travail et les pré-requis pour les jeunes qui veulent démarrer leur propre entreprise ou encore participer à la relève d'une entreprise existante;

Et d'autre part, grâce au volet éducatif obligatoire offert par la Fondation de formation économique du Fonds de solidarité FTQ

- Dans le quatrième axe qui est celui de l'engagement citoyen, l'accès des jeunes aux lieux décisionnels, le dialogue et l'entraide entre les générations et l'importance de l'écoresponsabilité.

Les défis que présente le marché de l'emploi de la prochaine décennie obligent à repenser les modèles existants et à les adapter aux réalités en constante évolution. Les programmes Fonds étudiant créés en partenariat avec le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ présentent une formule gagnante qui a fait ses preuves depuis 17 ans. Nous croyons qu'il faut s'en inspirer pour aller plus loin.

L'expérience a démontré qu'ils répondent à des besoins réels et permettent de bénéficier d'avantages notables :

Adolescents	Répond à un besoin de valorisation et d'estime de soi en leur permettant de s'investir dans une première expérience de travail, tout en acquérant des habiletés de gestion démocratique. Pour ces jeunes, il s'agit aussi d'une première approche auprès des acteurs de leur communauté.
Animateurs (étudiants) de niveau collégial ou universitaire	Permet d'obtenir un emploi bien rémunéré dans son milieu, d'acquérir une expérience réelle de travail ainsi qu'une formation diversifiée qui enrichit la formation scolaire. De plus, ces jeunes ont l'opportunité de côtoyer les membres du comité local qui sont aussi des leaders dans leur milieu, tels que : élus des différents paliers de gouvernement, directeurs d'institutions financières et gestionnaires d'autres organismes qui peuvent servir de modèle. Cette expérience d'animation les amène à intégrer un réseau de jeunes qui permet le partage de leurs expériences à travers d'autres groupes provenant des régions du Québec.

Membre du comité local	Il s'agit d'une occasion unique de contribuer activement au développement d'un groupe de jeunes de leur communauté et de prendre conscience de leur rôle en participant aux réunions du comité local, en octroyant des contrats, en faisant de la recherche de contrats et de commandites et en offrant à ces jeunes une occasion d'acquérir des habiletés de travail.
Communauté	C'est l'occasion d'occuper les adolescents à des activités constructives, de permettre aux animateurs d'obtenir un emploi dans leur milieu et de développer une meilleure connaissance de leur environnement. De plus, les citoyens peuvent obtenir des services (tonte de pelouse, gardiennage, entretien paysager, soutien aux aînés) à un coût abordable, tout en faisant une contribution valable.
Fonds de solidarité FTQ	La contribution du Fonds de solidarité FTQ dans la création d'emplois d'été chez les jeunes s'inscrit dans sa mission qui est de maintenir, sauvegarder et créer des emplois. De plus, le volet formation à la vie économique qui est offert aux entreprises partenaires du Fonds de solidarité FTQ et aux actionnaires est également un volet éducatif obligatoire pour tous les étudiants qui obtiennent un emploi d'été grâce aux programmes Fonds étudiant.
Gouvernement du Québec	<p>Ce concept relativement nouveau et peu utilisé permet de rejoindre une clientèle, les adolescents, peu desservie par les programmes traditionnels à la grandeur du Québec.</p> <p>Les protocoles permettent un droit de regard important sur la gestion et le fonctionnement avec un minimum de ressources gouvernementales.</p> <p>Les processus mis en place dans chacune de ces mesures sont des modèles en ce sens qu'ils permettent de sélectionner de façon indépendante les meilleurs projets d'embauche qui offriront aux étudiants des emplois de qualité, bien encadrés et formateurs.</p> <p>Le conseil d'administration est représentatif des forces vives de la société québécoise qui ont démontré un intérêt et en engagement marqués face à la mission.</p> <p>Une seule mise de fonds sans récurrence et sans ajouts permet de mener à bien la mission tout en conservant intact le capital. De plus, les ententes prévoient des clauses de sorties et de récupération.</p>

Ces éléments nous permettent d'affirmer la pertinence des mesures mises en place, car elles répondent à des besoins réels, tant des individus que des communautés.

10. **Efficienne**

Les administrateurs des Fonds ont géré les sommes d'argent qui leur ont été confiées avec un souci constant des objectifs à atteindre et avec la prudence que commande l'investissement de fonds publics. Le partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ a permis aux Fonds étudiant de bénéficier gracieusement de l'expertise variée et compétente du Fonds de solidarité FTQ, tant pour la gestion des avoirs, pour les services juridiques, comptables et informatique que pour le coût des locaux et le soutien administratif. Ces divers avantages et le partage de la gestion opérationnelle entre les deux Fonds ont permis de réduire leurs frais à leur minimum.

Le coût d'opportunité pour le gouvernement des deux mesures équivaut aux sommes auxquelles il a renoncé en affectant les revenus d'intérêts par des placements équivalents.

Le mode de capitalisation de ces Fonds, qui sont des prêts sans intérêts, garantissent l'intégrité de la mise de fonds de chacun des partenaires, car seuls les revenus de placements sont utilisés pour le fonctionnement des deux mesures. De plus, une clause de modalité de cession est incluse dans les protocoles protégeant ainsi les partenaires.

11. **Impacts et résultats**

Les réalisations et les impacts des Fonds étudiant sont publiés dans deux bilans approuvés annuellement par les membres des conseils d'administration. L'ensemble des résultats sont détaillés et ventilés selon différents critères. Ainsi, depuis 17 ans, une moyenne annuelle de 400 emplois étudiants ont été créés dans le cadre de ces programmes et 1 600 adolescents ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat, pour une moyenne annuelle de 1 840 000 \$ en remboursement de salaires.

12. Conclusion

L'action concertée du gouvernement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ, partenaires depuis plus de 17 ans, a favorisé le développement régional, la mobilisation et la concertation locale. Ce projet structuré et structurant offre aux jeunes d'entreprendre collectivement, d'évaluer certains choix de carrière, de développer leurs qualités personnelles et d'acquérir des compétences techniques. Le Fonds étudiant dans son fonctionnement pourrait servir de modèle dans le but d'optimiser et d'améliorer les interventions gouvernementales, ce qui lui permettrait de s'assurer de la complémentarité de ses actions.

Le souci de simplifier l'administration des mesures est présent à tous les niveaux de l'organisation. Le modèle de gestion et de partenariat des Fonds étudiant a fait ses preuves au cours des années. Sa reddition de comptes est rigoureuse et bien implantée auprès de sa clientèle, tant au niveau des comités locaux du projet CJS que des employeurs admissibles au Fonds étudiant I. L'examen des projets d'embauche est faite de façon indépendante par des comités de sélection afin d'assurer la conformité de ceux-ci avec les règles établies. De plus, chaque étudiant qui participe au volet éducatif obligatoire produit une évaluation en lien avec le mandat qui lui a été confié dans le cadre de son embauche et sur la pertinence du contenu de cours auquel il a participé.

En conclusion, les Fonds étudiant poursuivent avec succès la mission qui leur a été confiée et continuent d'atteindre les objectifs fixés. Nous espérons que cette présentation permettra d'assurer la pérennité.